



## Mensualisation non respecté par le salarié

Par **virtuel\_old**, le **16/11/2007** à **16:27**

bonjour je suis chargée de communication pour une fédération et je suis perplexe sur un sujet que je vous développe :

une assistante maternelle auprès de particuliers employeurs, signe le contrat stipulant une rémunération sur une année complète donc avec congés payés inclus dans la rémunération.

il y aura donc 47 semaines de travail effectif et 5 semaines de congés payés .

-en juin elle prend 4 semaines de congés (après les avoir acquis) (salaire ne baisse pas) cependant ce n'est pas les congés des parents donc les parents prennent eux, 4 semaines en août(elle en prendra une seule) mais le salaire lui ne baisse pas.

des lors ce n'est plus un contrat avec une mensualisation sur année complète!

voici donc ma question :

le salarié si il n'accepte pas de changer cette rémunération en année incomplète ne risque t'il pas d'être poursuivi par les parents pour une clause abusive de ce contrat de travail et ce même si les deux parties ont signé ce contrat?